



Annulation contestation paternite

Par laureneL42

Bonjour,

j'ai déjà pris contact avec un avocat (mais apparemment sans succès)

j'ai 28 ans passée, j'ai été reconnu par mon beau père à mes 5 ans. il a abusé de moi étant adolescente, nous sommes passé en cours d'assise, j'ai eu gain de cause. je souhaitait faire enlever sa reconnaissance sur mon livret de famille (heureusement je n'ai pas son nom de famille) mais selon loi j'avais jusqu'à mes 28 ans pour faire cette action.

comment m'y prendre pour tout de même passer outre cette legislation, au vue des circonstances ? c'est épuisant et psychologiquement je ne veux plus avoir à faire à ce livret de famille

merci par avance pour vos retours